

REGLEMENT DU 8^{ème} TOURNOI PIERRETTE BLATY

11 ET 12 JUIN 2022

Article 1 :

La Pennoise organise, les 11 et 12 juin 2022, un Tournoi dans les catégories suivantes :

- U 15 Féminines
- U 15 Masculins
- U 18 Féminines
- U 17 Masculins

Le tournoi est ouvert à des joueurs (féminins et masculins) licenciés et uniquement aux équipes dont la candidature a été retenue par le Comité organisateur.

Les équipes pourront être formées au maximum de 12 joueurs, mais 10 seulement devront être inscrits sur la feuille de match au début de la rencontre.

La production d'une licence avec photo sera exigée pour chaque joueur disputant le tournoi.

Les licences (présentées auprès de l'organisation dès l'arrivée des équipes le samedi matin) peuvent être photocopiées par l'organisation.

Article 2 :

Le tournoi mettra aux prises au maximum 10 équipes par catégorie : U15 Féminines, U15 masculins, U18 féminines et U17 masculins.

En fonction des inscriptions, les organisateurs se réservent le droit de faire soit une poule unique, soit deux poules de quatre ou cinq équipes.

Le tournoi se déroulera sur deux jours :

- Samedi 11 juin de 9h00 à 18h30
- Dimanche 12 juin de 09h00 à 17h00

Chaque équipe rencontre une fois toutes les équipes de son groupe.

En cas de défection d'une ou plusieurs équipes, l'organisateur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi et il est le seul habilité à le faire.

Article 3 :

Pour tous les matchs du tournoi, l'application du règlement de Basket-ball publié par la FFBB est le référentiel. Toutefois quelques modifications et précisions devront être apportées :

- Terrain de jeu

Toutes les rencontres se dérouleront à Penne d'Agenais ou Villeneuve sur Lot sur cinq terrains de dimensions réglementaires : autour du Gymnase Roger Maurel (Gymnase, Collège, terrains extérieurs 1 et 2) et dans la salle du Lycée l'Oustal.

En cas de mauvais temps, la compétition se déroulera dans les gymnases de Tournon, Lycée l'Oustal et Lycée Sainte Catherine et salle Descartes à Villeneuve sur Lot. Ces salles sont distantes de moins de 15 kilomètres du site organisateur.

- Matériel

Les équipements seront fournis par l'association organisatrice et seront définis avant le début de la première rencontre de chaque site.

Le ballon sera de taille 6 pour les U15 et U18 Féminines et de taille 7 pour les U15 et U17 Masculins. Chaque équipe se doit d'apporter ses propres ballons pour les échauffements.

- Arbitres et assistants de table

L'association sportive LA PENNOISE s'engage à fournir les arbitres et les assistants de table sur chaque rencontre.

- Banc d'équipe

Seuls l'entraîneur, l'entraîneur-adjoint (si mentionné) et les remplaçants seront autorisés à demeurer sur le banc d'équipe durant le temps de jeu.

- Temps de jeu

Pour les matchs de groupes et de classements : Deux périodes de 12 min chacune, sans arrêt de chrono avec un intervalle minimum d'une (1) minute entre deux (2) périodes. Chaque équipe pourra demander un temps mort d'une (1) minute par période. La période d'échauffement avant les rencontres sera de deux minutes maximum sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation.

Pour les matchs de classements : En cas d'égalité, une prolongation de deux (2) minutes, sans arrêt de chronomètre, sera disputée. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et ainsi de suite jusqu'à ce que les équipes se départagent.

Les finales pour l'obtention des places 1 et 2 du Tournoi : Deux périodes de 12 min chacune, avec arrêt du chronomètre dans les 2 dernières minutes de la 2^{ème} période, avec un intervalle minimum d'une (1) minute entre deux (2) périodes. Chaque équipe pourra demander un temps mort d'une (1) minute par période. La période d'échauffement avant les rencontres sera de deux minutes maximum sauf si le délai avant l'horaire officiel permet d'allonger cette période de préparation. En cas d'égalité, une prolongation de deux (2) minutes, avec arrêt de chronomètre, sera disputée. En cas de nouvelle égalité, une seconde prolongation sera disputée et ainsi de suite jusqu'à ce que les équipes se départagent.

- Remplacements

Les remplacements se feront à la volée.

- Fautes

Pour tous les matchs : **La 4^{ème} faute est éliminatoire.** Les lancers francs se feront à partir de la 5^{ème} faute d'équipe.

Article 4 :

Le classement de chaque groupe sera établi à partir du barème suivant :

- | | |
|----------------------------|----------|
| - Match gagné | 3 points |
| - Match nul | 2 points |
| - Match perdu | 1 point |
| - Match perdu par pénalité | 0 point |

Une équipe ne se présentant pas à l'heure indiquée pour disputer la rencontre sera déclarée battue par forfait (20 à 0) et marquera 0 point.

Au cours d'une rencontre, toute tentative de fraude d'une équipe jugée par les officiels ou les organisateurs sera sanctionnée par la perte du match par pénalité (20 à 0).

Article 5 :

Après les matchs de groupes, un classement sera établi.

Dans le classement d'un groupe, en cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, celles-ci seront départagées de la façon suivante :

- goal-average particulier entre ces équipes sur les matchs disputés
- meilleure attaque
- meilleure défense

Article 6 :

A l'issue des matchs de groupes, les organisateurs communiqueront aux équipes le planning des phases finales.

Article 7 :

Une commission du règlement formée par BONET Patrice, PIERRARD Aurore et PIERRARD Aynrick sera chargée de régler les litiges portant soit sur l'application du règlement, soit sur un cas non prévu du règlement.

Article 8 :

L'association sportive LA PENNOISE ne répond pas des accidents qui pourraient survenir, au cours du tournoi, aux joueurs et équipes invités, ni des vols qui pourraient être commis dans les vestiaires et salles de sport utilisés. Chaque club fera son affaire de la surveillance des objets personnels de ses membres et s'assurera qu'ils sont couverts par leurs assurances pour les éventuels accidents.

Article 9 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute équipe qui par ses actes nuit au bon déroulement du tournoi. Sa décision sera sans appel et ne pourra justifier le remboursement des frais d'engagement et de la caution.

Article 10 :

Pour des raisons de sécurité, les smashes sont formellement interdits. Toute équipe responsable du bris de matériel sera immédiatement exclue du tournoi et les frais de réparation seront à sa charge.

Article 11 :

Le fait pour une association de participer à ce tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

